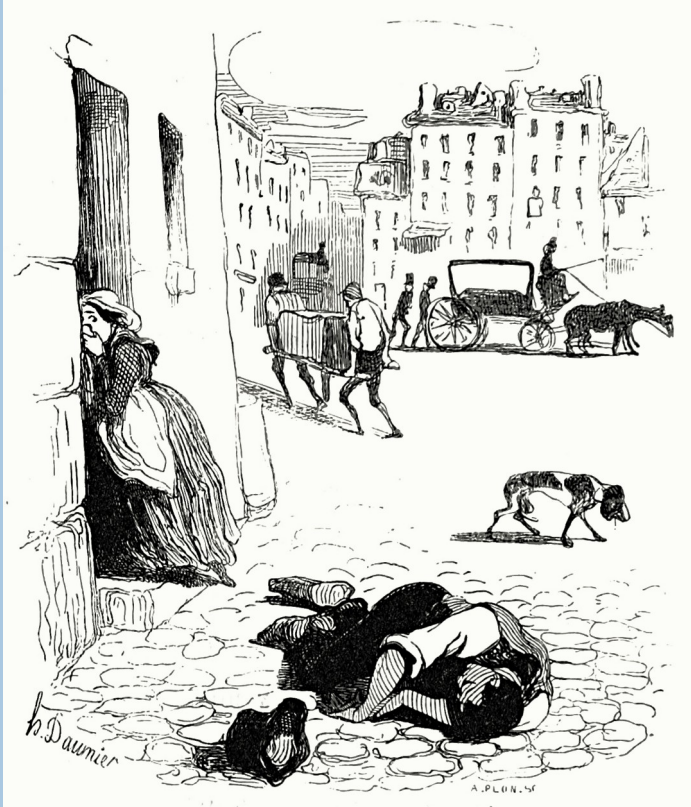


RIEN DE NOUVEAU DANS LA LUTTE CONTRE LES ÉPIDÉMIES !



"Souvenirs du cholera morbus"

Caricature d'Honoré Daumier (1808-1879).

Dès 1902, la France met en place des règles strictes pour faire face aux épidémies, formalisées dans un règlement sanitaire communal adopté en 1906. Ces mesures, toujours d'actualité, reposent sur des principes essentiels :

- **L'obligation de déclarer** toute maladie contagieuse ;
- **L'isolement** des personnes malades ;
- **La désinfection** rigoureuse des objets, des vêtements et des locaux ;
- **Un retour à la vie sociale** strictement encadré après la guérison ;
- **Des sanctions** prévues en cas de non-respect.

À une époque où la connaissance des maladies infectieuses restait limitée, les autorités municipales avaient déjà pleinement conscience du rôle fondamental de l'hygiène dans la protection de la santé publique.

Établis il y a plus d'un siècle, ces principes montrent que les stratégies de lutte contre les épidémies ont peu évolué, comme l'a encore démontré la pandémie de Covid-19.

Brigitte Courtois (Juin 2021)

[Pour en savoir plus, lire le Bulletin HCLM N°68, Pages 19-20](#)